
● ● ● accompagnement de dossier VAE à distance : procédure d'inscription et conditions générales ●

Prise de rendez vous

Vous contactez effe par mail (info@effe.ch) ou par téléphone (032 322 66 02) et nous vous mettons en contact avec l'accompagnat.rice.eur afin de définir d'entente avec vous la date du premier entretien. .

Envoi de documents avant le premier entretien

Vous nous envoyez par e-mail :

- votre CV
- la preuve de vos années d'expérience (2 années d'expérience de formation si la VAE concerne le module 1 variante 1 ou la preuve de 5 années d'expérience de formation si la VAE concerne les modules 2 à 5).

Premier entretien

Ce premier entretien à distance vise à vérifier, sur la base des documents envoyés, les exigences requises pour la procédure VAE.

Si vous remplissez les exigences, l'entretien se poursuit sur les étapes de la procédure, le contenu du dossier, l'approche méthodologique et la contractualisation de l'accompagnement.

L'accompagnateur définit une planification des entretiens en accord avec vous.

Le contrat à l'issue de ce premier entretien correspond à une inscription et implique le versement d'un acompte de CH 350.-

Si l'accompagnement ne peut avoir lieu suite à la vérification des prérequis ou aux informations reçues, l'entretien sera payant à hauteur de 100.- l'heure.

paiement

Vous versez l'acompte de CH 350.- au premier entretien. Le reste est dû à la fin de l'accompagnement en fonction du décompte des heures accompagnées.

abandon

Si vous décidez d'interrompre l'accompagnement, aucun frais ne vous sera demandé en dehors des heures accompagnées en présentiel et à distance.